
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 18 décembre 2015 à 9 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2015.

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 17.

CA15 30 12 0420

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

CA15 30 12 0421

OCTROI - CONTRAT - PAUL LAURENDEAU - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PRO-DGP-15-08 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE SCÈNE DE SPECTACLES/BELVÈDÈRE ET AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES SUR LE SITE DE LA MAISON DU CITOYEN, DANS LE VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 97 276,33 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de scène de spectacles/belvédère et aménagements périphériques sur le Site de la Maison du citoyen, dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Atelier Paul Laurendeau au montant de 97 276,33 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro PRO-DGP-15-08 - (3 soumissionnaires);

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel Cette dépense est imputée à 100 % par la ville-centre.

ADOPTÉ

20.01 1151163030

CA15 30 12 0422

PROLONGATION - CONTRAT - TRANSPORT LYON INC. - SERVICE DE COLLECTE ET D'ENTREPOSAGE D'EFFETS MOBILIERS DISPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE SUITE À DES PROCÉDURES D'ÉVICTION - APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13451 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation pour une période additionnelle de 12 (douze) mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, du contrat conclu avec la compagnie Transport Lyon inc., pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'éviction dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13451;

D'autoriser une dépense maximale de 60 300 \$ taxes incluses pour l'année 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1154395004

CA15 30 12 0423

APPROBATION - CONVENTION - COMITÉ ORGANISATEUR - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - MONTRÉAL, ÉTÉ 2016 (COFJQ - 2016) - SOUTIEN - VALEURS, BIENS ET SERVICES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016).

ADOPTÉ

20.03 1151609001

CA15 30 12 0424

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - MODIFICATION - RÉOLUTION NUMÉRO CA15 30 10 0291 - DÉNEIGEMENT - STATIONNEMENT - MODIFICATION - CONVENTION - PARTENARIAT - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA15 30 10 0291 de la façon suivante:

D'établir le montant de la contribution financière annuelle à 588 487 \$ au lieu de 576 887 \$, tel que mentionné dans ladite résolution;

D'insérer, dans l'énumération des montants alloués, l'item suivant: "- Somme additionnelle allouée pour le déneigement du stationnement en arrière, du à l'augmentation de sa superficie: 11 600 \$;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser la modification de la convention de partenariat entre l'arrondissement et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Tremble et sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉ

20.04 1144561001

CA15 30 12 0425

APPROBATION - BAIL - HYDRO-QUÉBEC - PARCELLE DE TERRAIN - BORDURE DE LA RUE NOTRE-DAME EST ET DE LA 39^E AVENUE - RAMPE DE MISE À L'EAU - FINS RÉCRÉATIVES - (IMMEUBLE 6037)

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mai 2013, une parcelle de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812

du cadastre du Québec, situé en bordure du boulevard Notre-Dame Est, et la 39^e avenue, d'une superficie d'environ 23 735 m², aux fins d'installations récréatives pour un accès au fleuve Saint-Laurent, moyennant un loyer total de 147 662,25 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1155323014

CA15 30 12 0426

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - DÉVELOPPEMENT L'ESTUAIRE INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET RÉSIDENTIEL L'ESTUAIRE - POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Développement L'Estuaire inc., pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, à Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et autoriser sa signature par les personnes habiletés.

ADOPTÉ

20.06 1152726030

CA15 30 12 0427

FINALISATION - RAPPORT DE DÉMÉNAGEMENT - JUILLET 2015

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De majorer le contrat octroyé à la compagnie Transport Lyon inc, d'un montant de 10 926 \$ plus taxes, et ce, afin de faire passer le montant total de 80 000 \$ plus taxes à 90 926 \$ plus taxes en date du 9 décembre 2015, le tout, conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

30.01 1156239004

CA15 30 12 0428

ORDONNANCE - ENLÈVEMENT DE LA SIGNALISATION DÉLIMITANT UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES SITUÉE FACE AU 16150, RUE BELLERIVE, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA15-(C-4.1)-005, l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de débarcadère réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 3 mètres face au 16150, rue Bellerive et de conserver en place autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.01 1155853001

CA15 30 12 0429

INSTALLATION - PANNEAUX D'ARRÊT - DIVERSES INTERSECTIONS - RUES PIERRE-LOUIS-PANET, HENRI-CHRISTOPHE ET OLIVIER-LEJEUNE

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 11 novembre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Olivier-Lejeune, à la hauteur de la rue Thomas-Paine, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux «arrêt» sur la rue Olivier-Lejeune, à la hauteur de la rue Pierre-Louis-Panet, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux «arrêt» sur la rue Pierre-Louis-Panet, à la hauteur de la rue Henri-Christophe, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

DE conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.02 1155888008

CA15 30 12 0430

RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION - RÈGLEMENT - CESSION AUX FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS - TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - REMPLACEMENT - CERTAINES DISPOSITIONS - RÈGLEMENT - OPÉRATIONS CADASTRALES (R.R.V.M., O-1) ET DU RÈGLEMENT - DÉLIVRANCE - CERTAINS PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE demander au Conseil municipal :

D'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

ADOPTÉ

40.03 1151896001

CA15 30 12 0431

AUTORISATION - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES -PROCÉDURES JUDICIAIRES - RECOURS À L'ARTICLE 227 - LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL - RESPECT - RÉGLEMENTATION MUNICIPALE, - ACTIVITÉS EXERCÉES - EXTÉRIEUR - BÂTIMENT - LOT 1 058 142 - 11665, AVENUE PHILIPPE-PANNETON

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de la réglementation municipale, à l'égard des activités exercées à l'extérieur du bâtiment, sur le lot 1 058 142 du Cadastre du Québec, sis à l'adresse 11665, avenue Philippe-Panneton.

ADOPTÉ

40.04 1151896002

CA15 30 12 0432

RECOMMANDATION - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - NOMINATION MADAME CHANTAL ROULEAU, MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - REPRÉSENTANTE DE L'ARRONDISSEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PME MTL EST-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE demander au conseil d'agglomération:

De désigner madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

ADOPTÉ

51.01 1154860018

CA15 30 12 0433

LEVÉE - SÉANCE

À 9 H 31

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement